



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 48 du 27 juin 2025

TEXTE NOMINATIF

Texte 4

DÉCISION N° 330/ARM/SCA/CIAO/BOS

portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire du centre interarmées du soutien administration des opérations.

Du 19 juin 2025

DÉCISION N° 330/ARM/SCA/CIAO/BOS portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire du centre interarmées du soutien administration des opérations.

Du 19 juin 2025

NOR A R M E 2 5 5 2 1 4 7 5

Texte(s) abrogé(s) :

↳ [Décision N° 510/ARM/SCA/CIAO/BBF/SEF du 16 juillet 2024 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire du centre interarmées du soutien administration des opérations.](#)

Référence de publication :

BOC n°48 du 27/6/2025

Le directeur du centre interarmées du soutien administration des opérations,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 262 du 10 novembre 2012, texte n° 6) ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 2013 fixant les modalités d'accréditation des ordonnateurs auprès des comptables publics assignataires en application de l'article 10 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (JO n° 181 du 6 août 2013, texte n° 53) ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateur du ministre de la défense (JO n° 104 du 5 mai 2015, texte n° 4) ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2018 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires du ministère de la défense (JO n° 298 du 26 décembre 2018, texte n° 54) ;

Vu l'[Instruction N° 2769/ARM/DCSCA/SDDIEJ/BREG du 04 décembre 2024 relative aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement des organismes extérieurs du service du commissariat des armées.](#) ;

Vu la [Circulaire N° 3704/DEF/SGA/DAF/FFC2 du 26 mai 2015 relative à l'accréditation et l'habilitation des ordonnateurs du ministère de la défense.](#) ;

Vu la décision n° 1696/ARM/DCSCA/DIR du 28 juin 2024 de désignation du commissaire en chef de première classe Fougeras de Lavergnolle Henri en tant que directeur du centre interarmées du soutien administration des opérations (n.i. BO ; n.i. JO) [(N° III-33/RPAA/DCSCA)] ,

Décide :

Art. 1er.

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du centre interarmées du soutien administration des opérations dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relatif aux dépenses, aux recettes et aux opérations de régularisation, notamment tout document comptable relatif à l'engagement, à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses et des recettes à :

1. Commissaire en chef de 1^{re} classe **Marquié** Frédéric, directeur adjoint ;
2. Commissaire principal **Hardel** Rodolphe, chef du bureau ingénierie financière spécialisée ;
3. Commissaire de 2^e classe **Delattre** Anaëlle, cheffe de la section trésorerie autres théâtres de projection ;
4. Commissaire principal **Piwosz** Marjorie, cheffe du bureau des postes permanents à l'étranger ;
5. Commissaire de 1^{re} classe **Raynaud** Hélène, cheffe de la section budget finances ;
6. Adjudant-chef **Lingée** Séverine, section budget finances ;
7. Commissaire de 1^{re} classe **Bousseau** Christopher, adjoint au chef du bureau budget des opérations ;
8. Commissaire de 2^e classe **de Larosière de Champfeu** Hélène, cheffe de la section affaires transverses et T2 ;
9. Commissaire principal **Gona** Frédéric, chef du bureau ordonnateur secondaire ;
10. Major **Pouchou** Frédéric, adjoint pilotage conduite du bureau ordonnateur secondaire ;
11. Adjudant-chef **Contoux** Yann, chef de la section contrôle et opérations particulières ;
12. Adjudant-chef **Mignot** Laurence, cheffe de la section dépenses Europe et territoire national ;
13. Adjudant **Balcon** Sylvain, chef de la section dépenses monde.

Art. 2.

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du centre interarmées du soutien administration des opérations, dans la limite de leurs attributions respectives, tout acte relevant des rôles de certificateur de service fait/responsable de paiement, dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. Commissaire principal **Gona** Frédéric, chef du bureau ordonnateur secondaire ;
2. Major **Pouchou** Frédéric, adjoint pilotage-conduite du bureau ordonnateur secondaire ;
3. Adjudant-chef **Contoux** Yann, chef de la section contrôle et opérations particulières ;
4. Adjudant **Siapo** Roger, section contrôle et opérations particulières ;
5. Adjudant-chef **Mignot** Laurence, cheffe de la section dépenses Europe et territoire national ;

6. Adjudant **Pennec** Sophie, section dépenses Europe et territoire national ;
7. Sergent **Hauata** Heimana, section dépenses Europe et territoire national ;
8. Sergent **Bourra** Fasuh, section dépenses Europe et territoire national ;
9. Adjudant **Balcon** Sylvain, chef de la section dépenses monde ;
10. Madame **Diakhité** Hawa, section dépenses monde ;
11. Adjudant **Senet** Marie, section dépenses monde ;
12. Sergent-chef **Mante** Gabin, section dépenses monde ;
13. Sergent **Pouyfaucou** Franck, section dépenses monde.

Art. 3.

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du centre interarmées du soutien administration des opérations, dans la limite de ses attributions, tout acte relevant du rôle de gestionnaire des recettes non fiscales dans le système d'information financière de l'État CHORUS à :

1. Adjudant **Balcon** Sylvain, chef de la section dépenses monde ;
2. Adjudant **Siapo** Roger, section contrôle et opérations particulières ;
3. Sergent **Hauata** Heimana, section dépenses Europe et territoire national.

Art. 4.

Délégation est donnée pour signer, au nom du directeur du centre interarmées du soutien administration des opérations, tout acte relevant du rôle de responsable des recettes non fiscales à :

1. Commissaire principal **Gona** Frédéric, chef du bureau ordonnateur secondaire ;
2. Major **Pouchou** Frédéric, adjoint pilotage-conduite du bureau ordonnateur secondaire ;
3. Adjudant-chef **Contoux** Yann, chef de la section contrôle et opérations particulières ;
4. Adjudant-chef **Mignot** Laurence, cheffe de la section dépenses Europe et territoire national.

Art. 5.

La décision n° 510/ARM/SCA/CIAO/BBF/SEF du 16 juillet 2024 portant délégation de signature pour les actes relevant de l'ordonnateur secondaire du centre interarmées du soutien administration des opérations est abrogée.

Art. 6.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

*Le commissaire en chef de 1^{re} classe,
directeur du centre interarmées du soutien « administration des opérations »,*

Henri FOUGERAS de LAVERGNOLLE.